

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Actions du Prado.
Participation
financière 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme
CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme
BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,
M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet des actions menées par l'Association du Prado 33 au titre de la Politique de la Ville.

Il précise que les actions du Prado 33 consistent notamment dans la tenue de permanences d'aide aux victimes ou encore d'action du travailleur social en commissariat.

Ces actions ont bénéficié, les années précédentes, de l'effort des communes et notamment de la ville de Floirac afin d'assurer la pérennité du projet.

En 2018, 60 nouveaux dossiers "Floiracais" ont été ouverts dont 40 relèvent du domaine pénal exclusivement, 22 habitants de Floirac ont été reçus sur les permanences tenues à Floirac et 17 Floiracais ont été reçus sur l'ensemble des permanences de Cenon et Lormont. Des permanences d'aide aux victimes, 60 personnes ont bénéficié de la permanence, 39 femmes et 21 hommes. 55 Floiracais ont été reçus par le PRADO.

Sur les 40 personnes reçues (relevant du pénal), 17 sont venues pour des violences volontaires, 6 pour vols, 1 accident de la circulation, 3 pour viol, 7 dégradations/destructions, 1 harcèlement, 4 abus de confiance/escroquerie.

Le montant de l'aide demandée par le Prado se répartit de la manière suivante :

permanences d'aide aux victimes :	3 930 €
action du travailleur social :	1 328 €
TOTAL	5 258 €

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réitération du soutien financier de la commune de Floirac en faveur de l'Association du Prado 33 pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « Du Prado » ;

Vu le Budget Primitif 2019 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 16 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la participation de la ville de Floirac aux actions menées par le Prado 33, la somme de 5 258 € est inscrite au budget au titre de l'année 2019, Chap.065 – Article 6574.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au paiement de la participation communale à l'Association du Prado 33.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019, Chap.065 – Article 6574- fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019

Le Maire,



Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre	
Abstention :	